



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION No.: 421-02292

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **APRIL 30, 2018**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **TERRY BEECH**

---

Response by the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard

  
SIGNATURE  
Minister of Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Protection of the environment**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

In 2015, the government promised to conserve 5% of Canada's marine and coastal areas—and has delivered on that promise. The Government of Canada is working hard to protect 10% by 2020.

On October 28, 2017, the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard and his colleague the Minister of Environment and Climate Change announced the completion of Canada's interim target of 5% protection of marine and coastal areas. Through this achievement, over 300,000 square kilometers of Canada's three oceans were protected through the establishment of MPAs and marine refuges. Achieving this milestone was the result of collaboration and support from provincial and territorial governments, Indigenous groups, fishery groups, environmental organizations and other stakeholders.

As we progress towards our 2020 target, DFO will continue to work with all relevant government departments to implement effective marine protection measures to ensure a healthy ocean for generations to come.

In Canada, the responsibility for marine protected areas (MPAs) is shared among federal, provincial, and territorial authorities. Specific responsibilities are defined by legal authorities held by each department or jurisdiction. Federally, the mandate is shared among Fisheries and Oceans Canada (DFO), Environment and Climate Change Canada (ECCC), and

Parks Canada Agency (PCA). Each authority has a different conservation mandate and a different management approach. All three departments work together to ensure the appropriate federal MPA mechanism to protect a particular area is selected. This selection is also conducted in collaboration with Provinces and Territories, Indigenous groups, communities, and stakeholders.

Coordination among these authorities is guided by Canada's Federal Marine Protected Area Strategy (2005), which clarifies the roles and responsibilities of federal departments and agencies with MPA mandates, and describes how these federal authorities can collectively contribute to marine conservation and MPA network development. Further guidance is provided by the National Framework for Canada's Network of Marine Protected Areas, which was jointly developed by a federal-provincial-territorial working group and released in 2011. This National Framework presents a common vision, the goals, and the strategic direction for the design of MPA networks.

Nationally, federal protection efforts are coordinated through a senior level interdepartmental committee, led by DFO, with ECCC, PCA, and Natural Resources Canada (as required). In addition, a Task Group on oceans management has been re-established under the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers. This provides a forum for federal-provincial-territorial collaboration on marine conservation. Interdepartmental Committees on Oceans (ICOs) have been established at various levels within government to facilitate communication and coordination amongst Federal departments with responsibilities for MPAs. These committees include: the Deputy Minister ICO; Assistant Deputy Minister ICO; Director General ICO; as well as the Federal Director General MPA Working Group.

Regionally, multilateral collaboration between federal-provincial-territorial governments, Indigenous groups, and stakeholders is occurring in the five priority bioregions that have been identified for MPA network development through Regional Committees on Oceans Management and other governing bodies. MPA network development is a strategic approach to identifying areas in need of protection for the long-term conservation of biodiversity. This collaborative approach will enable jurisdictions to work together to identify areas most in need of future protection, select an appropriate management measure to achieve specific conservation objectives, and ultimately improve the conservation of Canada's marine environment.



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-02292

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 30 AVRIL 2018

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : TERRY BEECH

---

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne

SIGNATURE  
Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Protection de l'environnement

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

En 2015, le gouvernement a promis de conserver 5 % des zones marines et côtières du Canada—et il a tenu cette promesse. Le gouvernement du Canada travaille fort pour protéger 10 % d'ici 2020.

Le 28 octobre 2017, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, et sa collègue, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ont annoncé l'atteinte de la cible provisoire de 5 % de protection des zones marines et côtières. C'est ainsi que plus de 300 000 kilomètres carrés des trois océans du Canada ont été protégés grâce à la création de ZPM et de refuges marins. Cette réalisation est le fruit de la collaboration et du soutien des gouvernements des provinces et des territoires, des groupes autochtones, des groupes de pêcheurs, des organismes à vocation environnementale et d'autres intervenants.

À mesure que nous progressons vers notre cible de 2020, le MPO maintiendra sa collaboration avec tous les ministères concernés pour mettre en œuvre des mesures efficaces de protection marine afin d'assurer des océans en santé pour les générations futures.

Au Canada, la responsabilité des aires marines protégées (AMP) est partagée entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales. Les responsabilités précises sont définies selon les pouvoirs juridiques détenus par chaque ministère ou

instance. Au niveau fédéral, le mandat est partagé entre le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC) et l'Agence Parcs Canada (APC). Chaque instance a un mandat de conservation différent et donc une approche de gestion différente. Les trois ministères collaborent pour s'assurer que le mécanisme fédéral de protection des aires marines approprié est choisi pour protéger une zone particulière. Cette sélection s'opère aussi en collaboration avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones, les collectivités et les intervenants.

La coordination de ces diverses instances est guidée par la *Stratégie fédérale sur les aires marines protégées* (2005), qui précise les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux ayant des mandats relatifs aux aires marines protégées, et qui décrit la façon dont ces diverses instances fédérales peuvent ensemble contribuer à la conservation marine et au développement d'un réseau d'aires marines protégées. D'autres directives sont fournies par le *Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada*, qui a été élaboré conjointement par un groupe de travail fédéral, provincial et territorial et publié en 2011. Ce Cadre national présente une vision commune, des buts et une orientation stratégique pour la conception des réseaux d'aires marines protégées.

À l'échelle nationale, les efforts de protection fédéraux sont coordonnés par un comité interministériel de cadres supérieurs, dirigé par Pêches et Océans Canada, et également constitué d'Environnement et Changement climatique Canada, de l'Agence Parcs Canada et de Ressources naturelles Canada (au besoin). En outre, un groupe de travail sur la gestion des océans a été rétabli sous la direction du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. Ce groupe de travail sert de forum pour la collaboration sur la conservation marine entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Des comités interministériels sur les océans (CIO) ont été mis sur pied à différents niveaux du gouvernement afin de faciliter la communication et la coordination entre les ministères fédéraux ayant des responsabilités à l'égard des zones de protection marine. Ces comités comprennent : le CIO du sous-ministre, le CIO du sous-ministre adjoint, le CIO du Directeur général et le groupe de travail sur les zones de protection marine du Directeur général fédéral.

À l'échelle régionale, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les groupes autochtones et les intervenants, collaborent multilatéralement dans les cinq biorégions prioritaires désignées pour l'établissement de réseaux d'AMP par l'intermédiaire des Comités régionaux sur la gestion des océans ou d'autres organismes de gouvernance. L'établissement d'un réseau d'AMP constitue une approche stratégique permettant de déterminer quelles sont les zones à protéger pour la conservation à long terme de la biodiversité. Cette approche collaborative permettra aux diverses instances de travailler ensemble afin de désigner les secteurs qui ont le plus besoin de protection, de sélectionner les mesures de gestion appropriées pour atteindre des objectifs de conservation précis et, en fin de compte, d'améliorer la conservation du milieu marin au Canada.